Un village de Savoie en feu

Dix-huit maisons incendiées à Ste-Hélène-sur-Isère

Deux vieilles filles sont trouvées carbonisées sous les décombres de leur habitation

Les sinistrés n'étant pas assurés, une souscription est ouverte

(*De notre envoyé spécial*)

Un formidable incendie a ravagé, hier vendredi, la commune de Sainte-Hélène-sur-Isère (Savoie). 18 maisons ont été détruites. 16 familles comprenant plus de 60 personnes sont sans abri — et complètement ruinées.

AU FEU ! AU FEU !

La commune de Sainte-Hélène-sur-Isère, qui dépend du canton de Grésy, est pittoresquement construite sur la rive gauche de l'Isère, entre Albertville et Aiton. La population est de 900 habitants environ. Elle comprend de nombreux hameaux, assez espacés les uns des autres.

C'est cependant au milieu du hameau principal, au centre du chef-lieu, traversé par un ruisseau — fougueux en ce moment — le Nant-Bruyant, que le sinistre s'est déclaré.

Dans quelles circonstances ? On l'ignore encore.

Il était 11 heures et demie du matin, quand les habitants de la commune, répandus dans leurs champs, aperçurent, au centre du village, de la fumée d'abord, puis de hautes flammes qui, nous dit l'un des premiers sauveteurs, « sautaient de toiture en toiture ».

La plupart des maisons étaient, en effet, à ce moment de la journée, à peu près désertes. Tout le monde était occupé aux labeurs de la culture, et le bétail, paisiblement, paissait dans les prairies.

L'alerte, cependant, fut rapidement donnée.

Le tocsin sonna à l'église de Sainte-Hélène, auquel répondirent les cloches de dix localités voisines.

LES SECOURS

Hâtivement, les habitants de la commune s'étaient rassemblés sur les lieux du sinistre.

L'incendie avait gagné, déjà, en peu de minutes, quatre ou cinq maisons dont l'embrasement constituait un foyer inabordable.

La commune de Sainte-Hélène n'a pas de compagnie de pompiers. Elle possède cependant une pompe, mais celle-ci, non entretenue, mal soignée, ne fonctionna pas tout de suite. Il fallut l'intervention d'un mécanicien de Tournon pour lui permettre de fonctionner. On y parvint enfin, et tous les habitants de la commune, hommes, femmes, enfants, se liguèrent pour lui faire rendre le maximum.

Successivement accouraient les sapeurs-pompiers des localités voisines avec leurs pompes. Sans prendre le temps de manger, les cultivateurs avaient troqué leur chapeau contre la casquette du pompier et se précipitaient en hâte. Les premiers furent ceux de Notre-Dame-des-Millières, qui prirent position au milieu du brasier ; puis encore, — et nous les citons sans ordre de priorité — ceux de Monthyon, de Grignon, de Frontenex, de Saint-Vital, de Tournon, de Grésy-sur-Isère, de Gilly, de Montailleur, du Villard-de-Chevron, etc...

Toutes les pompes furent aussitôt mises en batterie, et c'est avec un zèle admirable que les pompiers, pendant plusieurs heures, ne pouvant éteindre le foyer qui avait atteint, maintenant, dix-huit maisons, prodiguèrent leurs efforts pour circonscrire le sinistre.

Il fallait faire la part du feu, l'approche du brasier étant devenue impossible.

Un sapeur de Grésy-sur-Isère, M. Marius Quintallet, en arrachant une poutre à une toiture, venait, d'ailleurs, de se fracturer la jambe.

LES SINISTRÉS NE SONT PAS ASSURÉS

Les sapeurs-pompiers des diverses compagnies, vers 4 heures de l'après-midi, étaient arrivés à circonscrire l'incendie.

Celui-ci n'était pas éteint. Mais les voisins les plus proches de l'immense foyer paraissaient moins menacés. Et M. Brenier, commandant la brigade de gendarmerie de Grésy, qui, dès le début de l'incendie, se trouvait sur les lieux, où l'avait rejoint, un moment, M. le lieutenant de gendarmerie d'Albertville, parvenait à établir une première liste des sinistrés.

Citons : MM. Quintallet, maire de la commune ; les ménages Brunier, Cléry, Guirand dont la maison était déserte, les propriétaires habitant à Paris ; M. Charpin, qui, très malade, dut être enlevé de son lit et transporté dans une maison éloignée ; MM. Joseph Mojon, François Mojon, Pradel, Borrel, MM. Machetti père et fils, etc...

Cette liste est forcément incomplète. Ce n'est pas au moment où le village tout entier se trouvait menacé qu'il nous était possible de demander, aux infortunées victimes, des détails plus minutieux.

L'incendie, nous l'avons dit, s'était propagé avec une rapidité inouïe.

Le quartier incendié comprenait surtout de vieilles maisons, solidement construites, mais aux toitures rôties par de longs étés et sur lesquelles dardait, à ce moment, le soleil torride.

Comme la plupart des propriétaires se trouvaient aux champs, assez éloignés parfois, on n'a pu sauver qu'une quantité insignifiante du mobilier, qui fut jeté pêle-mêle dans les vergers voisins.

Quelques-uns des sinistrés n'ont rien sauvé. Rien ! Meubles, papiers, argent, vêtements, tout a été détruit. L'un d'eux nous montre ce qui lui reste : sa chemise, son pantalon et ses sabots.

Par surcroît, les moins fortunés des agriculteurs qui furent victimes de cet incendie ne sont pas assurés. La perte qu'ils subissent est irrémédiable.

On nous permettra, à ce sujet, de constater, une fois de plus, l'imprudence que commettent les propriétaires en n'assurant pas leurs immeubles contre le risque d'incendie. Un léger, un très léger sacrifice annuel, couvre parfois de très grosses pertes.

Les incendies sont trop fréquents dans nos régions montagneuses, et les sinistres « collectifs » s'y produisent trop souvent pour que chacun n'hésite pas à prendre l'élémentaire précaution de s'assurer.

DEUX FEMMES CARBONISÉES

Il n'y eut pas seulement des dégâts matériels dans cet incendie : il y eut aussi deux victimes.

Deux vieilles filles, deux sœurs, Franceline Crétet, âgée de 50 ans environ, et Jeannette Crétet, âgée de 45 ans, vivaient ensemble, depuis de longues années, dans une petite baraque que la commune leur avait fait construire. Ces pauvres filles, originaires du pays, manquant d'intelligence, vivaient de mendicité. Dans le pays, on les appelait irrévérencieusement « les deux colombes ».

Soudain, quelqu'un pensa que l'aînée des « colombes », Franceline, était malade, et qu'elle n'avait certainement pas pu quitter son taudis, installé au milieu du quartier qui venait d'être incendié.

On avait moins d'inquiétudes pour sa sœur, que certains prétendaient avoir vue, fuyant devant le feu envahissant.

La masure des deux vieilles filles s'était effondrée. Malgré la chaleur qui se dégageait encore des débris fumants, quelques sauveteurs y firent des sondages, et l'on ne tarda pas à mettre au jour les cadavres horriblement carbonisés des malheureuses.

Elles avaient souffert ensemble toute leur vie durant ; elles ont succombé ensemble de la même mort atroce.

Nulle décision n'a été prise, encore, au sujet de leurs obsèques.

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le montant des dégâts occasionnés par ce terrible incendie n'est pas fixé encore, car à l'heure où paraîtront ces lignes, les pompiers, si dévoués, ne seront pas encore maîtres du sinistre. Mais le chiffre des pertes qui sera relevé sera considérable.

C'est un véritable désastre — un désastre d'autant plus cruel, que plusieurs des sinistrés n'ont à espérer le secours d'aucune société d'assurance. Ils ne peuvent donc avoir recours qu'à leurs compatriotes

Une fois de plus, la solidarité des Savoyards doit trouver là l'occasion de se manifester. Une souscription publique est ouverte en faveur des sinistrés de Sainte-Hélène-sur-Isère.

Le *Petit Dauphinois* s'inscrit pour une somme de 300 francs.

Les fonds seront reçus dans les bureaux du *Petit Dauphinois*, Maison du Tourisme, à Chambéry.

Cette nuit, seize familles comprenant soixante personnes — parmi lesquelles des femmes, des vieillards, des enfants en bas âge, — ont dû demander le vivre et le gîte à des voisins compatissants. Il ne faut pas laisser à leurs seuls voisins, le soin d'aider ces infortunés.

M

DE BRIC ET DE BROC

Une vague de probité

Une vague de probité déferle sur les chemins de fer.

La figure de réthorique est peut-être osée, car les vagues n'ont pas l'habitude de voyager en chemin de fer. Seuls, les vagons emploient ce moyen de locomotion.

Mais comme les grandes statistiques nous signalent cette vague d'honnêteté, enregistrons hâtivement son passage.

Il y eut, en des temps peu lointains, des vagues innombrables déferlées par le vice : — Vagues de gaz, puis vagues de paresse, vagues d'escroqueries, vagues dont les origines étaient des plus vagues et dont il n'est plus question.

On nous signale une vague de vertu, une vague de probité. Enregistrons-la, vite, vite, — ces choses se passent sur les chemins de fer ! — et donnons des chiffres.

En 1922, les Compagnies de chemins de fer avaient eu à payer, pour détérioration, pertes, ou vols de colis :

Le P.-L.-M : 2.183.200 francs.
L'Est : 1.763.400 francs.
L'Ouest-Etat : 1.608.000 francs.
Le Midi : 1.441.900 francs.
L'Orléans : 1.157.900 francs.

Ce sont là des chiffres énormes. Dans les marchandises dont les Compagnies ont eu à payer la valeur se trouvent, pour la plus grande part, celles qui furent détériorées au cours d'accidents, ou refusées à la suite de retards dans la livraison.

Mais, il y eut, également, celles qui disparurent indiscrètement. La statistique qui nous fournit ces indications, y donne un chiffre considérable de condamnations judiciaires.

Les accidents n'ont pas diminué, d'une année à l'autre. Les retards, dans la marche des trains, au cours de l'année dernière, se sont plutôt accrus, et par conséquence logique, certaines livraisons de marchandises se sont faites plus tardivement encore.

Néanmoins, les indemnités qu'ont payées les Compagnies, en 1923, sont de beaucoup moins considérables que celles réglées l'année précédente. Ainsi :

Le P.-L.-M. n'a payé qu'un total inférieur au million.
L'Est a payé 530.000 francs.
L'Ouest-Etat, 756.000 francs.
L'Orléans, 843.000 francs.

Seul, le Midi a payé un chiffre dépassant légèrement le million.

Il n'était pas possible de laisser passer semblable publication sans en accrocher, au passage, les éléments essentiels. Ce ne sont pas des renseignements approximatifs qu'ont fournis là les Compagnies de chemins de fer, c'est la quintessence de leur comptabilité.

Les chiffres qu'elles nous produisent sont impressionnants — dans le sens le plus optimiste. Une vague de probité déferle.

Enregistrons son passage, en souhaitant qu'elle déferle longtemps. Elle est nécessaire aux Compagnies, agréable aux voyageurs, indispensable aux finances de la Nation. Car les trous qui se produisent dans la caisse des Compagnies, c'est le contribuable qui les bouche.

MONTCENIS.

..... et pour Bébé
la PHOSPHATINE FALIÈRES
Aliment inimitable

Les Cadets de Genève à Grenoble

La ville de Grenoble recevra la visite, le 14 juin, de la société enfantine de musique « Les Cadets de Genève », qui compte près de 140 enfants musiciens, tous âgés de moins de 15 ans. Sa réputation artistique est solidement établie et son succès est grand partout où elle se produit.

Une seule difficulté se présente au sujet de la réception de ces enfants : c'est la question du logement. Les enfants doivent être couchés chez l'habitant. Les personnes qui désireraient en prendre un ou deux peuvent se faire inscrire jusqu'au 5 juin, dernier délai, aux adresses ci-après : Bernard, cours Jean-Jaurès, 8; David, cours Berriat, 56 ; Ravanat, imprimerie, 7, rue Aristide-Bergès; Roux-Ferrier, café, place aux Herbes; Mme Fanton, à l'Unité, avenue de Vizille, 41.

Un avion militaire atterrit dans la Drôme

Valence, 30 mai.

Un avion militaire a atterri, jeudi soir, à Beaumont-Monteux (Drôme), à la suite d'un échauffement du moteur.

L'appareil semble devoir rester en panne pour quelques jours.

Pas d'accident de personne.

UNION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI

La 24e assemblée générale annuelle de l'Union industrielle et commerciale de l'Isère a eu lieu, mardi dernier, dans la salle des fêtes de la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. E. Duprey, entouré des membres du bureau et d'un grand nombre de sociétaires.

Parmi les notabilités du commerce et de l'industrie qui assistaient à cette réunion, citons : MM. Breillet, David et Martin, de la Chambre de Commerce; le président du Tribnal de commerce, des membres du conseil de Prud'hommes ; Félix Bouvier, président de la Fédération des cafetiers, restaurateurs et hôteliers; Eymin, président du Syndicat de l'hôtellerie; M. Héry, directeur des P.T.T., etc...

Le secrétaire, M. Blanc, a énuméré dans son rapport les nombreuses réclamations adressées aux diverses administrations, entr'autres à celle des P.T.T., à la Cie P.L.M. ainsi qu'aux pouvoirs publics. Il a fait ressortir le rôle important de l'U.I.C.I. pour faire entrer à la Chambre de Commerce des représentants du Syndicat d'initiative, de l'alimentation et de l'hôtellerie.

L'exposé du trésorier, M. Marigot, a prouvé que la situation financière de l'Union lui permet de subventionner le Syndicat d'initiative, la Journée du Tourisme, l'Association Post-Scolaire, l'Ecole Vaucanson et aussi les fêtes, expositions ou concours intéressant le commerce ou l'industrie de notre ville.

Le président, M. E. Duprey, après avoir remercié le trésorier et tous les administrateurs, a souligné l'importance du Crédit hôtelier et de l'Exposition de Grenoble en 1925.

Il a préconisé l'emploi généralisé des chèques postaux ou autres, des virements et de la domiciliation des effets de commerce dans les banques, afin de diminuer l'inflation fiduciaire, qui porte le préjudice le plus grave à tout le pays.

Les élections statutaires ont permis de renouveler les pouvoirs de douze membres sortants rééligibles et de faire entrer dans le conseil d'administration cinq nouveaux membres, qui sont MM. Balmet, épicier; Bonnet Jules, entrepreneur de travaux publics; Bonnet Joseph, boulanger; Bugey P., fabricant de meubles, et Veyron Joseph, marchand de vins en gros.

LA CONFERENCE

La réunion s'est terminée par une conférence de Me Tissot, docteur en droit sciences économiques, qui a expliqué en termes clairs et précis, les différences qui existent entre le projet voté par la Chambre des députés et les modifications demandées par le Sénat pour la propriété commerciale.

En termes très précis et avec une remarquable clarté, Me Roger Tissot a traité magistralement la question. Ne pouvant reproduire son intéressante conférence, nous nous bornons à en donner les conclusions :

— Diverses solutions, dit l'orateur, ont été envisagées. Le premier moyen consiste à accorder au locataire un droit de priorité sur le local où il exerce son commerce. Si le propriétaire refuse de renouveler le bail, le prix en sera fixé par expert. En somme, c'est une taxation déguisée du prix des loyers, et il paraît difficile d'imposer cette taxation au profit des commerçants, qui sont eux-mêmes opposés au prix-limite.

Le second moyen accorde un droit de préférence pour le renouvellement du bail, c'est-à-dire que le propriétaire ne pourrait préférer un candidat locataire, faisant des offres plus avantageuses. Mais cela entraîne fatalement à une espèce de mise aux enchères des baux commerciaux entre les locataires.

Dans une troisième hypothèse, on propose d'allouer au locataire évincé une indemnité égale à la plus-value apportée à la valeur locative de l'immeuble, mais, a-t-on dit, la fraude est possible car le propriétaire pourrait s'entendre avec le nouveau locataire et convenir avec lui qu'il paierait le montant de l'indemnité de plus-value.

La Chambre et le Sénat se sont partagés sur les solutions. Le projet de la Chambre a admis le droit de préférence si le propriétaire accepte de renouveler le bail. Le prix est fixé par des arbitres. Si une offre est faite par un autre locataire, elle sert de base au prix, mais si cette offre est hors de proportion avec la valeur raisonnable du loyer, le locataire sortant qui renoncerait au renouvellement du bail en raison du prix excessif pourra réclamer une indemnité d'éviction.

Si le propriétaire, sans motif légitime, refuse de renouveler le bail, il devra une indemnité en rapport avec le préjudice causé par le refus de renouvellement du bail. Mais le propriétaire aura des motifs légitimes de refuser le renouvellement, s'il veut habiter lui-même, s'il veut démolir son immeuble, ou s'il veut relouer bourgeoisement. Dans cette dernière hypothèse, il devrait donner une indemnité, s'il profitait de la plus-value des installations et du développement du commerce.

Le Sénat a écarté l'idée d'un droit de préférence et s'est contenté en principe du droit à indemnité en cas de refus injustifié de renouveler le bail.

Si le bailleur consent à renouveler son bail, on a recours à un arbitrage sur le prix, si une offre est faite par un tiers, et qu'elle soit sincère. Le prix du loyer sera égal au montant de l'offre ; si le propriétaire refuse de renouveler le bail, le locataire sortant aura droit à une indemnité qui ne pourra être supérieure à trois années du loyer nouveau. Le propriétaire a le droit de reprise du fonds, sans indemnité, en cas d'occupation, non seulement par lui-même, mais par ses enfants, ses ascendants ou son conjoint.

Tels sont les deux projets en présence. Il est difficile de prévoir ce qui sortira du conflit des deux thèses. Mais dans une matière aussi délicate, où chacun est d'avis qu'il est nécessaire de faire des concessions pour arriver à une entente, on peut espérer entrevoir une solution prochaine.

Il est, en effet, de l'intérêt général du pays qu'une détente entre propriétaires et locataires se produise le plus rapidement possible. Lorsqu'on aura fusionné les intérêts réciproques des propriétaires et des locataires, il sera fait un grand pas vers le retour, si désirable, de la paix sociale.

Le conférencier a été très applaudi.

Grenoble

L'ECHO DU JOUR

Les professeurs de beauté, qui ont coutume de donner à leurs recettes de rajeunissement des noms égyptiens, grecs et latins, n'ont pas tout à fait tort.

L'art de « réparer des ans l'irréparable outrage » est vieux... comme le monde.

N'a-t-on pas, tout récemment, exhumé de la bibliothèque vaticane un papyrus attestant l'existence d'instituts de beauté dans la Rome antique ?

Les tenanciers de ces établissements où les belles patriciennes venaient se faire coiffer, soigner les mains et les pieds, masser le visage, s'appelaient : andra podocapeloi.

On trouvait chez eux des machines propres à assouplir le corps et à rendre très harmonieux ses mouvements. D'aucuns vantaient même leurs appareils à modifier les nez trop camus ou trop aquilins. La coutume, chez tous, était de serrer les côtes des jeunes filles avec des bandelettes pour les rendre plus avenantes et plus svelles.

2.000 *ans ont passé...* — LE CURIEUX.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Voici d'après le radio de la Tour Eiffel, les pronostics pour la journée du samedi 31 mai :

Région Est : Temps chaud et orageux. Beau la nuit et la matinée, puis nuageux avec orages épars ou averses orageuses dans la seconde partie de la journée. Vent de Sud-Est à Sud-Ouest. Minimum : plus treize degrés.

Nécrologie. — Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de M. Joseph Roux, professeur honoraire au Lycée, officier de l'instruction publique, décédé, hier, dans sa 74e année.

M. Joseph Roux était le père de M. le docteur Roux. En cette douloureuse circonstance, nous exprimons au sympathique et distingué praticien, ainsi qu'à toute la famille du défunt, nos plus affectueuses condoléances.

Un avis ultérieur fera connaître la date des obsèques.

CITROEN, conduite intérieure 4 places, toute beauté, cannée, complet état de neuf, carrosserie et mécanique modèle d'exposition. Prix 15.500 fr.

ROCHET-SCHNEIDER 12 CV., torpédo 6 places, éclairage et démarrage compteur montre, 6 roues détachables, coussins et dossiers Pullmann, état de neuf mécanique et carrosserie. Prix 16.500 fr.

RENAULT sortant d'usine, torpédo 6 places, 12 HP. dernier modèle, disponible de suite, avec derniers perfectionnements, éclairage et démarrage compteur montre, freins sur les 4 roues, etc.

S'adresser au Grand Garage DEGENEVE à Thonon-les-Bains.

Le bal de la Philharmonie. — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse décision prise par notre société musicale « La Philharmonie » et nous souhaitons qu'une délicieuse soirée de printemps permette au bal promis pour le dimanche 1er juin, un vif succès. Le clos Turrel se réserve une fois de plus l'appréciation flatteuse des invités et nous sommes assurés des faveurs de tous en annonçant la présence à l'orchestre de la société au complet.

Une partie de nos gais musiciens se rattrappera ensuite des premières danses perdues (le « pas redoublé » a-t-il des secrets pour eux ?) car un jazz-band select composé d'artistes dévoués donnera la note originale de tout bal moderne en continuant joyeusement la fête.

Nous rappelons à nos amis l'heure précise, 20 h. 30, et remercions vivement tous ceux dont la présence rehaussera l'éclat de cette fête, assurant ainsi à nos dirigeants une précieuse collaboration pour l'avenir de notre Société.

Vogue de la Bajatière. — La vogue de la Bajatière aura lieu dimanche 1er juin. La fête débutera aujourd'hui samedi, par un grand bal champêtre qui s'ouvrira à 8 h. du soir. Demain dimanche, divertissements et jeux divers. Grand bal chez tous les débitants. Lundi, grand concours de boules. Tirage à 1 h. 30. Le retour de la vogue se fera le jour de Pentecôte.

Le Concert de l'U.M.A.C. — Nous avons le plaisir de rappeler que ce soir samedi, à 20 h. 30, sera donné au Jardin de Ville, le grand concert organisé par la section de Grenoble de l'U.M.A.C. de l'Isère. Nous avons fait connaître la composition du programme et les noms des éminents artistes engagés : Mme Valentine Arriès, de l'Opéra de Nice ; Mme Simiand-Magnin, chanteuse légère d'opéra ; M. Gauthier, fort ténor à l'Opéra ; M. Planquelle et M. Janot, tous artistes aimés du public grenoblois. Mme Gouy-Pailler tiendra le piano avec son talent connu.

Ajoutons que cette grande soirée artistique permettra d'entendre les célèbres concerts Berlioz qui soulèveront l'enthousiasme des dilettantes.

Avec satisfaction l'on entendra les nouvelles créations de Grenoble-Trompette et les appels du Rallye-Cor installé dans la forêt de Rabot.

Il ne reste qu'à souhaiter le beau temps, car les Grenoblois se feront une fête d'assister à ce gala artistique et de collaborer à la plus belle œuvre entreprise par l'U.M.A.C., puisqu'il s'agit de venir en aide à celles qui élèvent les pauvres orphelins de nos anciens défenseurs.

Association pour l'enseignement post-scolaire. — Concours du « Bon secrétaire ». — Des séances d'entraînement de sténo et de dactylographie auront lieu tous les soirs de 20 à 21 heures, à partir du lundi 2 juin, chez Mlles Baronnat, 4, place Grenette.

Les membres de l'Association post-scolaire paieront, pour les 12 séances prévues, une cotisation de 5 fr. Les personnes non membres de l'A.P.S. peuvent s'inscrire comme sociétaires et profiter de ces cours ainsi que tous les avantages qu'offre cette Association (affiliation 6 fr.). S'adresser 11, rue Millet.

Il est rappelé que le concours est ouvert à tous, membres ou non de l'A.P.S. Les épreuves commenceront le dimanche 15 juin, à 8 h. et seront terminées à 11 h. 30. Elles n'offriront pas de difficultés exceptionnelles et seront à la portée de la plupart des employés.

Un diplôme de « Bon secrétaire » sera délivré à tous les candidats qui auront obtenu la moyenne des notes.

Cours d'arboriculture. — Une application pratique sur les opérations d'été sera faite le dimanche 1er juin, à 10 heures du matin, au Jardin de l'Orangerie de la Ville, entrée par la rue des Dauphins, près du boulevard des Alpes.

Chez les Entrepreneurs de Transports. — Le bureau de la chambre syndicale rappelle aux Entrepreneurs de Transports (voyageurs et marchandises) qu'une importante réunion aura lieu aujourd'hui samedi, à 15 heures, salle du café des Mille Colonnes. L'ordre du jour comprend : 1° Règlement de la circulation des cars-automobiles ; 2° Questions diverses d'intérêt général ; 3° Renouvellement du Conseil d'administration. En raison de l'urgence des questions à l'ordre du jour, tous les membres de la corporation (syndiqués ou non) se feront un devoir d'assister à cette réunion.

Amicale des anciennes élèves de l'Ecole normale. — Le 22 mai a eu lieu, à l'Ecole normale d'institutrices, la réunion de l'amicale des anciennes élèves de l'Ecole normale de Grenoble. Dès 10 heures du matin, de nombreuses anciennes élèves se pressaient dans la salle d'études de 3e année où a lieu la réunion annuelle de l'Association.

A deux heures, sous la présidence de M. le Recteur et de M. l'Inspecteur d'académie, qui avaient bien voulu honorer de leur présence cette réunion tout intime, les élèves de l'Ecole ont donné une matinée artistique littéraire et musicale dont le programme fut vivement goûté et fort apprécié par tout l'auditoire.

Les anciennes élèves qui n'ont pu venir à la réunion, ou qui désireraient entrer dans l'Association, sont priées de faire parvenir leur cotisation à Mlle Laroche, trésorière, directrice de l'école du cours Berriat à Grenoble, ou à Mme la directrice de l'Ecole normale, qui veut bien les recevoir. Elles peuvent aussi les remettre aux conférences cantonales, à celles de leurs compagnes qui voudront bien se charger de les recueillir.

Service médical de nuit. — Le service médical de nuit et des dimanches ou jours fériés, est ainsi organisé pour la semaine du samedi 31 mai au samedi 7 juin, à 9 h. du soir :

Médecin : M. le docteur Satre, 3, place aux Herbes.

Sage-femme : Mme Distelzwey, 53, cours Jean-Jaurès.

Pharmaciens : MM. Biron, 10, rue Lafayette ; Cartay, 11, place Victor-Hugo.

Les personnes qui désirent faire appel au service médical de nuit des dimanches ou jours fériés, doivent se présenter à la Permanence du commissariat central de police (passage de l'Hôtel-de-Ville), ou au commissariat de police du 4e arrondissement (cours Berriat), d'où un agent les accompagnera chez le médecin, la sage-femme ou le pharmacien désigné par le roulement établi à ce sujet.

Sortie des Bleuets de la 17. — Demain dimanche 1er juin, sortie printanière de l'Amicale aux Grands Goulets.

Les retardataires sont priés de donner leurs adhésions aujourd'hui avant 10 heures du matin, chez le président Oriard, meubles, square des Postes ou Allard-Jacquin, tailleur, 56, cours Jean-Jaurès ; ceci afin de retenir le nombre exact de places, les cars étant limités.

Malade au cimetière. — Mme X..., âgée de 80 ans, concierge au n° 19 de la rue Docteur-Mazet, qui se trouvait, hier après-midi, au cimetière, fut frappée de congestion.

Le sergent Gamond, des sapeurs-pompiers, la fit aussitôt transporter chez M. Chauffin, horticulteur, où des soins lui furent donnés. Mme X... fut, ensuite, ramenée à son domicile.

On retrouve deux bicyclettes. — Nous avons signalé récemment que deux bicyclettes appartenant l'une à M. Vichot, étudiant, villa des Charmettes, à La Tronche, l'autre à M. Cros, 4, rue de Lionne, avaient été volées.

La première a été retrouvée devant la villa Joya, 30, rue Génissieu. Quant à la seconde, elle avait été remisée par le concierge d'un immeuble de la rue Michelet, qui l'avait considérée comme abandonnée.

Les agresseurs des deux « bleus » font des aveux. — M. Escoffier, juge d'instruction, a longuement interrogé, hier, les auteurs de l'agression commise, le 15 mai, contre deux jeunes recrues qui rejoignaient leur régiment.

Les quatre individus inculpés avaient, jusqu'ici, nié systématiquement ; mais, hier, pressés de questions, ils ont fini par avouer et M. Escoffier est parvenu à établir la part de responsabilité de chacun d'eux.

Amicale des Enfants du canton de Corps. — Il est rappelé aux sociétaires que l'assemblée générale a lieu ce soir à 20 h. 30, sous la présidence d'honneur de M. Barbe, avocat, salle des Concerts, passage de l'Hôtel de Ville. Les sociétaires sont priés d'y assister en grand nombre, car il y sera discuté le programme des fêtes.

Les personnes ne faisant pas encore partie de l'Amicale pourront se faire inscrire à la réunion.

Pour les Premières Communions, Mme Ourman-Chatenoud, 17, rue Lafayette, informe sa charmante clientèle qu'elle expose un choix de ravissants chapeaux paille anglaise à des prix sans concurrence. Grand choix de modèles paille et soierie.

L'Amicale-Boule du Petit Elysée donnera dimanche son bal à grand orchestre. Ouverture à 14 h. Prix 1 franc.

Prix de vertu. — Il est rappelé pour la dernière fois aux personnes qui auraient des candidats ou candidates à présenter, que leurs propositions écrites doivent parvenir à la Mairie avant le 2 juin prochain, dernier délai.

Des imprimés spéciaux, ainsi que tous renseignements utiles pour l'établissement des demandes seront fournis au Secrétariat général de la mairie (avant-dernière porte à droite).

Encore une bécane volée. — M. Henri Plantier, mécanicien, 4, rue de la Fédération, avait laissé sa bicyclette, de 16 à 22 heures, dans la cour de l'immeuble n° 2, place Notre-Dame. Un des voleurs spécialistes de Grenoble en profita pour la faire disparaître. La police a été avisée.

Auto contre bicyclette. — Une automobile conduite par un commerçant de notre ville, a renversé, vers 14 heures, place Notre-Dame, un planton cycliste du 6e bataillon de chasseurs mitrailleurs. Le soldat n'eut aucun mal, mais sa bicyclette eut une roue tordue et les nombreux papiers que portait le planton s'envolèrent sur la chaussée, où il eut quelque difficulté à les rattraper tous.

Bio-Club. — Promenade biologique du dimanche 1er juin, sous la direction de M. le docteur Flandrin. Montbonnot, la Plaine, retour par le Bachais. Départ place Notre-Dame (tram de Chapareillan) à 7 h. 16, retour par le Bachais (tram de Chapareillan vers midi).

Ecrivez au commissaire de police. — La personne qui a envoyé une lettre, le 30 mai courant, à M. Sturtzer, commissaire de police, est priée de se faire connaître.

Mutations foncières. — Les contribuables sont prévenus que MM. les contrôleurs spéciaux des contributions directes se tiendront à leur disposition, du lundi 2 juin au samedi 14 juin, tous les jours non fériés, de 8 h. 30 à 11 h. 30 du matin, pour opérer des mutations foncières.

En conséquence, les personnes qui auraient des mutations de l'espèce à faire opérer, devront se présenter au Bureau des impôts directs, place Sainte-Claire, 10, au 3e étage, avant l'expiration des délais ci-dessus.

Les contribuables auront soin de se munir de leurs titres de propriété et du dernier avertissement délivré pour l'acquit des contributions qui frappent l'immeuble donnant lieu à mutation.

Amicale de la classe 1922. — Les conscrits de la classe 1922 s'étaient réunis, mercredi dernier, à leur siège social, afin de reconstituer l'Amicale.

Voici la composition du nouveau bureau : président d'honneur, M. Paul Thouvard ; président, M. Antonin Trambouze ; vice-président, M. Rémy Clapasson ; trésorier, M. Amédée Commérot ; trésorier-adjoint, M. Armand Jayet ; secrétaire, M. Franciscque Pesselier ; secrétaire-adjoint, M. André Escoffier ; censeurs, MM. France et Masseroni ; porte-drapeau, M. Maurice Haerig.

Le nouveau bureau fait un pressant appel à tous les conscrits de la classe 22 afin qu'ils viennent nombreux se faire inscrire à la prochaine réunion qui aura lieu le mercredi 4 juin, au café de la Poste, place Grenette, à 20 h. 30, où le meilleur accueil et la plus franche camaraderie leur seront réservés.

La fête des Enfants de l'Oisans. — Tous les camarades sont priés d'assister à l'assemblée générale de la société qui aura lieu le mardi 3 juin, à 8 h. 1/2 du soir, salle des sociétés, Terrasse du Jardin de Ville, où les dernières dispositions seront prises et les adhésions reçues pour le banquet qui aura lieu le 15 juin, aux Marronniers, hôtel Filippi. Prix du banquet, 13 francs. On peut, en outre, se faire inscrire jusqu'au 12 juin, dernier délai, chez MM. Jouffrey, café des Dauphins, 15, rue J.-J.-Rousseau ; Ougier, négociant, place Victor-Hugo ; Gargonne, négociant, 21, cours Jean-Jaurès ; Rochas, café, rue de Strasbourg ; Barthélemy, receveur d'octroi, route de Lyon.

Le comité compte sur une nombreuse assistance étant donné le programme : 1° Un concours de boules le matin à 9 heures ; 2° Un banquet à midi et demi précis ; 3° Le tirage d'une superbe tombola avec des lots nombreux et variés, au profit de la caisse de secours.

A qui le chien ? — Un chien loup s'est réfugié chez M. Larivière, rue Abbé-Grégoire, 43 bis.

Faculté des Lettres. — Conférence publique. — M. le professeur Douglas Johnson, de l'Université de Columbia, professeur d'échange (sciences appliquées) aux Universités françaises, fera le lundi 2 juin, à 17heures, dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres (place de Verdun), une conférence sur le sujet suivant : « Paysages de la Côte Atlantique de l'Amérique du Nord ».

Cette conférence, qui sera faite en français, et accompagnée de projections en couleur, est ouverte au public.

Les Chaussures Morin
sont supérieures par leur forme et leur qualité, 5, rue Philis de la Charce, Grenoble.

On annonce pour lundi prochain, une mise en vente de Nouveautés d'été à la **Maison Eymin.** (Voir l'annonce dans les journaux de dimanche).

A LA MAISON ROUGE
Angle rue de la Fédération
COSTUMES 1re COMMUNION
COMPLETS et PANTALONS Nté
VETEMENTS COUTIL, ALPAGA
GABARDINES, CHEMISERIE
Maison reconnue vendant **bon** et **bon marché**
Dépôt **Ad. Lafont.** Succursale à **Voiron**
Ouverte dimanches et fêtes jusqu'à midi

Le Corset Trinquet harmonise les formes, ses modèles de 25 à 70 farncs sont en vente **A La Pervenche,** 16, Grande-Rue, Grenoble.

L'ANTÉSITE donne la meilleure boisson
ÉCONOMIQUE parce que très DÉSALTÉRANTE
HYGIÉNIQUE parce que CLAIRE et LIMPIDE
Saveur exquise laissant la bouche fraîche
Le flac. p. 200 verres **2,50** - p. 500 verres **5 fr.**
Chez Pharm. - Epiciers - Droguistes

Les Concerts par T. S. F.

PROGRAMME DU SAMEDI 31 MAI

Tour Eiffel (longueud d'onde : 2.600 mètres). — 18 h. 10 : 2e Festival Beethoven. Programme : *Cantique de pénitence, Je t'aime, Apaisement*, mélodies, par Mme Madeleine Girard ; La sonate du *Clair de Lune*, par Mme de Verdevoye-Héudin ; *Romance en sol, Sonate en ut mineur, Romance en fa, Rondeau original*, par M. Alfred Finck, violoniste.

Radio-paris (longueur d'onde : 1.780 mètres). — 12 h. 45 : Radio-Concert par l'orchestre tzigane Radio-Paris.

1° *Les Bains de mer* (Yvain); 2° *Chanson Moyenâgeuse* (Moretti); 3° *No No Nora* (Erdman); 4° *Magda* (Luciann); 5° *Wamp Me* (Gay); 6° *Souvenir* (Drla); 7° *Arenas* (Sentis); 8° *Damoiselle* (Moretti); 9° *They Call it Dancing* (Berlin); 10° *Invano* (Tosti); 11° *By the Shalimar* (Magine); 12° *Sun No Er Gun* (Solman); 13° *Attends-moi sous l'horloge* (Christiné).

17 heures : Radio-Concert.

1° *Le Menetou*, piano (Couperin); 2° Violon ; 3° *Tarentelle*, piano (Barthélemy); 4° Violon ; 5° Monologue dit par Radiolo ; 6° *Les Myrtilles*, piano (Th. Dubois); 7° Violon ; 8° Chant ; 9° Piano.

21 heures : Transmission radiotéléphonique du théâtre des Champs-Elysées, direction Jacques Heberiot. — *Festival Mozart*, par l'Opéra de Vienne, sous la direction de F. Schalk.

Il faut savoir qu'un flacon
ELIXIR DE BON-SECOURS
dissipe tout malaise
Toutes Pharmacies et Epiceries fines
GROS : Ch. REVEL, 83, r. de Vienne, LYON

DEUX nouvelles VICTOIRES de la bicyclette
Peugeot
1er
LYON-GRENOBLE-LYON
1er Cocchereilli ; 2e Zabern ; 3e Normand.
PRIX SEYDOUX A LYON
1er Adam ; 2e Volkart
tous sur bicyclette PEUGEOT, pneus DUNLOP
Catalogue franco sur demande Soc. An. Automobiles et Cycles Peugeot.
Succursale à Lyon, 141, rue de Vendôme
AGENT A GRENOBLE : M. DURAND
40, cours Jean-Jaurès